

# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

|                         |    |
|-------------------------|----|
| Conseillers en exercice | 45 |
| Présents                | 31 |
| Nombre de pouvoirs      | 8  |
| Votants                 | 39 |



## DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 055

### Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT »

Séance du 26 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 18h40, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de GIOUX, au nombre de trente et un sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 19 juin 2024.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs**

Valérie BERTIN ; DENIS PRIOURET ; Claude BIALOUX ; Philippe ESTERELLAS ; Alain DETOLLE ; Didier TERNAT ; Jean-Luc LEGER ; Catherine DEBAENST ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Jean-Pierre LANNET ; Jacques MOUTARDE ; Isabelle DUGAUD ; Michel GOMY ; Serge DURAND ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Jacqueline LABARRE ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Nadine RAVET ; Pascal MERIGOT ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMENIER ; Jacques TOURNIER ; Gérard SALVIAT (suppléant) ; Vincent Perrière (Suppléant)

#### **ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs**

Nadine HAGENBACH à Isabelle DUGAUD ; Thierry ROGER à Jean-Pierre LANNET ; Annick BAUCULAT à Stéphane DUCOURTIOUX ; Corinne PENAUD à Serge DURAND ; Marie-Hélène FOURNET à Renée NICOUX ; Laurent LHERITIER à Valérie BERTIN ; Evelyne CHABANT à Jean-Louis JOSLIN ; Didier MIOMANDRE à Nadine RAVET

#### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

Mesdames Monique DEPEIGE, Marie-Françoise HAYEZ et Céline COLLET-DUFAYS ; Messieurs Guy BRUNET, Bernard ROUGIER et Jacques BOEUF

#### **Rappel du contexte**

La Communauté de Communes avait adhéré au groupement de commandes proposé par le Département de la Creuse. Les prestations proposées ne correspondaient pas exactement aux besoins de la collectivité, mais aussi par manque de connaissances techniques internes, ce qui a abouti à une augmentation des frais.

Aujourd'hui, avec un agent en charge de l'informatique et de la téléphonie, un audit des besoins a pu être préparé et servira de base au prochain marché.

Il s'agit aujourd'hui d'envisager une nouvelle consultation pour 2025. La complexité des besoins en téléphonie fixe, mobile et Internet amène à envisager de passer par une centrale d'achats.

### **Objet de la demande**

Une nouvelle centrale d'achat a été créée en novembre 2023 à destination des collectivités territoriales : La Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT).

La CANUT a la volonté d'adopter une gouvernance représentative des différents adhérents, et des procédures de gestion leur apportant transparence et sécurité. Elle permet aussi une gestion simplifiée de l'achat de fournitures et de services en matière d'informatique et de télécoms

Les objectifs de la CANUT sont principalement de proposer à ses membres :

- Une gestion simplifiée des achats,
- Des marchés adaptés aux besoins des collectivités territoriales,
- Des frais d'accès réduits,
- Une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés,
- Une représentation de leurs intérêts face aux titulaires de marchés,
- Des interlocuteurs dédiés apportant une forte réactivité aux sollicitations qu'elle recevra.

La CANUT est un Acheteur sous forme de Pouvoir Adjudicateur au sens des dispositions de l'article L1211-1 du Code de la Commande Publique (CCP) ayant pour objet d'exercer une activité de centrale d'achats au sens de l'article L.2113-2 du CCP ou tout texte subséquent le complétant ou s'y substituant.

L'adhésion à la CANUT est gratuite, seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé par l'association selon les tarifs suivants (pour un établissement seul) :

| Coût annuel          | Etablissement >500 employés |          |           | Etablissement <500 employés |          |         | Etablissement <100 employés |          |       |
|----------------------|-----------------------------|----------|-----------|-----------------------------|----------|---------|-----------------------------|----------|-------|
|                      | P.U. HT remisé              | Total HT | Total TTC | P.U.HT remisé               | Total HT | TTC     | P.U.HT remisé               | Total HT | TTC   |
| 1er marché           | 600 €                       | 600 €    | 720 €     | 300 €                       | 300 €    | 360 €   | 150 €                       | 150 €    | 180 € |
| 2 marchés remise 20% | 480 €                       | 960 €    | 1 152 €   | 240 €                       | 480 €    | 576 €   | 120 €                       | 240 €    | 288 € |
| 3 marchés remise 30% | 420 €                       | 1 260 €  | 1 512 €   | 210 €                       | 630 €    | 756 €   | 105 €                       | 315 €    | 378 € |
| 4 marchés remise 40% | 360 €                       | 1 440 €  | 1 728 €   | 180 €                       | 720 €    | 864 €   | 90 €                        | 360 €    | 432 € |
| 5 marchés remise 45% | 330 €                       | 1 650 €  | 1 980 €   | 165 €                       | 825 €    | 990 €   | 83 €                        | 413 €    | 495 € |
| 6 marchés remise 50% | 300 €                       | 1 800 €  | 2 160 €   | 150 €                       | 900 €    | 1 080 € | 75 €                        | 450 €    | 540 € |
| PLAFOND              |                             | 1 800 €  | 2 160 €   |                             | 900 €    | 1 080 € |                             | 450 €    | 540 € |

Soit un coût annuel de 180 € TTC.

Les besoins actuels mieux définis devraient permettre de réduire significativement le budget alloué, mais le marché à souscrire devra également répondre aux besoins futurs et notamment à l'arrêt du cuivre.

## **Éléments d'appréciation**

L'achat, dans le domaine du numérique, est un poste budgétaire significatif, et il est dans l'intérêt de la Collectivité de rechercher des moyens d'optimiser les coûts tout en garantissant la fiabilité du matériel acquis, la qualité des services et prestations réalisées.

La mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique.

Les marchés du numérique et des télécoms sont techniques et évoluent en fonction des avancées technologiques, ce qui nécessite l'expertise d'acheteurs spécialisés et entièrement consacrés au suivi de cet environnement très dynamique.

L'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) permet à la Collectivité de bénéficier de tarifs préférentiels, de conditions contractuelles avantageuses et d'une meilleure gestion des achats dans le domaine numérique.

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 39**

**Adopté à l'unanimité**

## **Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :**

- **D'APPROUVER** l'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT),
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre,
- **D'AUTORISER** la Présidente à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).

Ainsi fait et délibéré le 26 juin 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le  
PUBLIÉE le

Valérie BERTIN  
Présidente



